

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°03/2026	Objet : Approbation de la tarification de l'animation « Centenaire » du club seniors
<u>Date de la convocation :</u> 29/01/2026 <u>Date de la séance :</u> 04/02/2026 <u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente <u>Secrétaire de séance :</u> M. Paul GAUTHIER (Responsable CCAS) Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Membres absents représentés : 1 Membres absents non représentés : 0 Votants : 11	<u>Membres présents :</u> Aurélie DZIERZYNSKI (Présidente), Colette BESANÇON (Vice-Présidente), Nadia LAKHDER (Vice-Présidente déléguée), Martine CHENUS-MARTHEY, Sylvie DALON, Zahia LAZAAL, François LEBEAU, Biljana MARKOVIC, Jean-Paul MUNNIER, Georges WAECKEL. <u>Membres absents représentés :</u> M. Gérard BERTHON a donné pouvoir à Mme Colette BESANÇON <u>Membres absents excusés :</u> Néant <u>Membres absents non excusés :</u> Néant
<u>VOTE : UNANIMITE</u> <u>POUR : 11</u> <u>CONTRE : 0</u> <u>ABSTENTION : 0</u>	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 09/02/2026 et de sa publication le 10/02/2026	

Dans le cadre de ses missions en matière de lutte contre l'isolement des personnes âgées, le C.C.A.S propose des animations collectives via le club seniors. Ainsi, lorsqu'un membre atteint le seuil symbolique des 100 ans et vivant dans une relative autonomie, le C.C.A.S organise un repas convivial pour honorer la personne.

Considérant qu'il y a lieu de fixer le tarif de cette prestation ;

Les administrateurs après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de fixer la participation financière du repas « Centenaire » à 25 euros (vingt cinq euros) par participant.

La Présidente du CCAS,
Aurélie DZIERZYNSKI.

Le secrétaire de séance,
Paul GAUTHIER.

